



256227 - Les arguments de l'institution du Sacrifice en font-ils un acte obligatoire ou un acte recommandé?

question

J'ai lu dans votre site une réponse selon laquelle le Sacrifice serait une sunna. Mais votre site ne contient aucun argument pour étayer cet avis. J'espère que vous serez en mesure de fournir des arguments pour prouver que l'acte est une sunna ou une obligation. Que dire du hadith: **Que ne s'approche pas de notre lieu de prière que voici quiconque s'abstient de faire le Sacrifice tout en ayant les moyens.** (Rapporté par Ibn Madjah 3123).

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, cette question est l'objet d'une célèbre divergence de vues au sein des ulémas (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde). La plupart d'entre eux pensent que le Sacrifice est une sunna et non un acte obligatoire. Les hanafites et l'imam Ahmad, selon une version de son avis choisie par cheikh al-islam, Ibn Taymiyah, en font une obligation pour tout homme aisé.

Ibn Qudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « La plupart des ulémas pensent que le Sacrifice est une sunna fortement recommandée et qu'elle n'est pas obligatoire. Cet avis a été rapporté d'après Abou Bakr, Omar, Bilal et Abou Massoud al-Badri (P.A.a). C'est encore l'avis de Souwayd ibn Ghafilah, de Said ibn al-Moussayyib, d'Alaqamah, d'al-Aswad, d'Ataa, de Chaabi, d'Isaac, d'Abou Thawr et d'Ibn al-Moundhir. Rabeea, Malick, Thawri, al-Awzaae, Layth et Abou Hanifah soutiennent, eux, que l'acte est obligatoire. Car Abou Hourayrah a rapporté que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Que ne s'approche pas de notre lieu de prière que voici quiconque s'abstient de faire le Sacrifice tout en ayant les moyens.** D'après Mikhnaf ibn Souleym le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **O gens! Chaque famille doit procéder chaque année au Sacrifice.**



Nous leur opposons ce hadith rapporté par ad-Daraqoutni grâce à une chaîne remontant à Ibn Abbas selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Trois (actes) nous sont prescrite à titre obligatoire alors qu'ils restent pour vous surérogatoires** ...Une version précise: la prière de clôture , le sacrifice et les rakaa de l'aube. » Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore: **Quand les dix premiers jours (du 12° mois lunaire) commencent, que celui veut procéder au Sacrifice s'abstienne d'enlever un quelconque poile de son corps.** (Rapporté par Mouslim) Ici, on fait dépendre le Sacrifice de la volonté du fidèle.Or ce qui lui est obligatoire ne dépend pas de sa volonté. » Extrait d'al-Moughni (11/95)

Deuxièmement, chaque groupe d'ulémas emploie plusieurs arguments mais ceux-ci suscitent tous des critiques à propos des chaînes à travers lesquelles ils nous sont parvenus, ou des controverses portant sur leurs validité en tant qu'arguments.Nous nous contentons des plus importants hadiths de haute source.

Le premier hadith qui sert d'argument à ceux qui soutiennent le caractère obligatoire du Sacrifice est celui d'Abou Hourayrah: **Que ne s'approche pas de notre lieu de prière que voici quiconque s'abstient de faire le Sacrifice tout en ayant les moyens.** (Rapporté par Ibn Madjah 3123).Un groupe des maîtres du hadith ne lui reconnaissent une autre source puisque qu'ils en font une parole d'Abou Haourayrah et pas une parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Al-Bayhaqui dit dans ses Sunnan (9/260): « Il m'est parvenu que Issa at-Tirmidhi a dit: **Ce qui est juste c'est que le hadith s'arrête à Abou Hourayrah.** ..Puis il poursuit: Djaafar ibn Rabieea et d'autres l'ont rapporté d'Abdourrahman al-Aeradj d'après Abou Hourayra (en le lui attribuant)

Pour al-Hafezh Ibn Hdjar, **Ahmad et Ibn Madjah l'ont cité et ses rapporteurs sont des hommes sûrs . Cependant une divergence existe quant à savoir s'il provient d'une haute source (Prophète) ou s'il remonte au compagnon (Abou Haourayrah) Cette dernière hypothèse est plus plausible selon at-Tahawi et d'autres. Quoiqu'il en soit le hadith n'est pas catégorique dans l'affirmation du caractère obligatoire du Sacrifice.** Extrait de Fateh al-Baari (12/98).Ibn Abdoul Barr, et Abdoul Haqq dans al-ahkaam al-woustaa (4/127) et al-Moundhiri dans at-Targhib wa at-Tarhib et Ibn Abdoul Hadi dans at-tanquih (2/498) soutiennent tous que le hadith s'arrête au compagnon.Voir



Hachiaytou Mouhaqqiqi sunani Ibn Madjah (4/303).

Le deuxième hadith est celui qu'Abou Ramlah a rapporté d'après Mikhnaf ibn Souleyym de haute source: **O gens! Chaque famille doit procéder chaque année au Sacrifice qui se substitue à celui fait(auparavant) en Radjab .** (Rapporté par Abou Dawoud,2788, par at-Tirmidhi,1596 et par Ibn Madjah,3125).Ce hadith est jugé faible par un groupe d'ulémas (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) parce qu'Abou Ramla, dit Amer est un inconnu.Selon al-Khattabi: **ce hadith est de source faible et Abou Ramla est un inconnu.** Extrait de Maalim as-sunan (2/226) Pour Zouayli, Abdoul Haqq a dit que sa chaîne de transmission est faible.Ibn al-Qattan renvoie son défaut à Abou Ramla, un inconnu appelé Amer. On lui connaît ce hadith qui n'a été rapporté de lui que par Ibn Awn. Extrait de Nasbourrayah (4/211).

Quant à ceux qui soutiennent que le Sacrifice n'est qu'un acte recommandé, ils s'appuient sur des arguments tirés de hadith de haute provenance.Les plus importants sont les deux cités par Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Le premier est celui selon lequel Ibn Abbas a entendu le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) dire: **Trois (actes) nous sont prescrits à titre obligatoire alors qu'ils restent pour vous surérogatoires** ...Une version précise: la prière de clôture , le Sacrifice et les rakaa de l'aube. » (Rapporté par Ahmad, 2050 et par al-Bayhaqui ,2/467.Ce hadith a été jugé faible par un groupe de maîtres du hadith parmi les anciens et les contemporains. A ce propos, Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Il repose essentiellement sur Abou Djanab al-Kalbi qui l'a rapporté d'Ikrima. Or Abou Djanab est un homme faible et, de surcroit, dissimulateur .Il a rapporté le hadith avec l'usage successif de **an** : selon.Des imams ont jugé le hadith faible sans réserve. C'est le cas d'Ahmad, d'al-Bayhaqui, d'Ibn Salah, d'Ibn al-Djawzi, d'an-Nawawi et d'autres. » Extrait d'at-Talkhis al-habiir (2/45). Voir encore (2/258).Le second hadith est celui rapporté par Oum Slamah selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Quand les dix premiers jours (du 12° mois lunaire) commencent, que celui qui veut procéder au Sacrifice s'abstienne d'enlever un quelconque poile de son corps.** (Rapporté par Mouslim, 1977).L'imam Chafii a dit: **Voilà qui prouve que le Sacrifice n'est pas obligatoire car il (le Prophète) le fait dépendre de la volonté du fidèle.S'il était obligatoire, il aurait dit: qu'il ne touche pas ses cheveux jusqu'à l'immolation de son sacrifice.** Extrait d'al-Madjmou



(8/386). Toutefois cette argumentation est discutable car faire dépendre l'acte de la volonté de l'agent ne lui enlève pas son caractère obligatoire.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Pour moi, le fait de faire dépendre l'acte de la volonté du fidèle n'est pas incompatible avec son caractère obligatoire quand un argument le lui donne. En effet, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit à propos des lieux fixés pour l'entrée en état de sacralisation: **Ils sont destinés à ceux-là et à tous les autres qui passent par là avec la volonté d'aller accomplir le grand ou le petit pèlerinage.** Ce qui n'exclut pas le caractère obligatoire des deux pèlerinage soutenu par un argument... Le Sacrifice n'est pas exigé d'un homme en difficulté qui n'en veut pas. Aussi est-il juste de diviser les gens en voulants et non voulants en se fondant sur leur aisance ou mal aisance. » Extrait d'ahkam al-udhiyyah wadhakaat, p.47

En somme, les hadith donnant un caractère obligataire au Sacrifice sont remis en cause, bien que une partie des ulémas les trouvent bons. De même, les hadith allant dans le sens de sa simple recommandation sont encore plus faibles si l'on tient compte de leur chaîne de transmission. C'est ce qui a amené Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) à conclure sa longue épître intitulée ahkam al-oudhiyya wa adh-dhkaat en ces termes: **Voilà les avis des ulémas et leurs arguments. Nous vous les avons cités pour expliquer le statut du Sacrifice et son importance dans la religion. Leurs arguments respectifs se valent. La précaution veut qu'on n'abandonne pas le Sacrifice quand on en a les moyens parce que le consentir c'est aussi vénérer Allah, Le rappeler et avoir un acquis de conscience certain.**

Troisièmement, deux éléments excluent fortement le caractère obligatoire du Sacrifice. Le premier réside dans le statut quo initial. En l'absence d'un argument non opposable allant dans le sens du caractère obligatoire, le statut quo doit être maintenu. Sous ce rapport, Cheikh Ibn Baz dit: **le Sacrifice est une sunna pour l'aisé. Il n'est pas obligatoire. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a sacrifié deux bœufs blancs moteurs de tâches. Les Compagnons effectuaient le geste de son vivant et après sa mort. Les musulmans les y ont suivi. Mais rien dans les arguments religieux n'en fait une obligation. Voilà pourquoi l'avis allant dans ce sens reste faible.** Extrait de Madjmou



fatawa Ibn Baz (18/36) Le deuxième réside dans les traditions authentiques reçues des Compagnons. On a rapporté de manière sûre qu'Abou Bakr et Omar et d'autres n'effectuaient pas le Sacrifice par crainte que le gens en fissent une obligation.

Al-Bayhaqui a rapporté dans Maarifatou asunan wal-aathaar (14/16) 18893 d'après Abou Sariha: **J'ai vécu dans le voisinage d' Abou Bakr et d'Omar et me suis rendu compte qu'ils ne procédaient pas au Sacrifice.** Après avoir cité le hadith, al-Bayhaqui dit: **On nous l'a rapporté dans Kitab as-sunan à travers un hadith de Soufyan ibn Said ath-Thawri d'après son père, Moutarrif, et Ismail qui le tenaient d'ach-Chaabi. Leur version précise : parce qu'ils (Abou Baker et Omar) craignaient d'être imités par les autres.** Voir encore as-Sunan al-koubra (9/444).

Dans al-Madjmou,(8/383) an-Nawawi écrit: « Quant à la tradition attribuée à Abou Baker et Omar (P.A.a) Al-Bayhaqui et d'autres l'ont rapporté à travers une bonne chaîne.

Al-Haythami a dit: **At-Tabarani l'a rapporté dans al-Kabiir et les hommes qui en constituent la chaîne sont ceux cités dans le Sahih.** Extrait de Madjmou az-zawaid (4/18) et jugé authentique par cheikh al-Albani dans al-Irwaa (4/354). Al-Bayhaqui (9/445) a rapporté grâce à sa chaîne d'après Abou Massoud al-Ansari: **Il m'arrive de ne pas consentir le Sacrifice de peur que mes voisins pensent qu'il s'agit d'une obligation pour moi.** Al-Albani l'a jugé authentique dans al-Irwaa.

En somme, la question est l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas. L'avis allant dans le sens de la recommandation de l'acte est celui que nous jugeons le mieux argumenté.

Tout homme aisé qui par scrupule ne néglige pas le Sacrifice prend une bonne précaution qui lui donne acquis de conscience, comme nous l'avons déjà rapporté de Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Pour en savoir davantage, voir Ahkaam al-oudhiyyah wa adzakaah par Cheikh Ibn Outhaymine et al-Moufassal fii ahkaam al-oudhiyyah par Houssaamouddine Afanah. Les deux auteurs ont bien abordé le sujet en des termes accessibles.

Allah le sait mieux.